

## PROPOSITION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE

### Comment s'inscrire :

Merci d'avoir retenu la Fondation Jean-Allard pour la cause de l'autisme pour votre prochaine activité bénéfique. Veuillez compléter le formulaire et nous le faire parvenir en ligne à l'adresse suivante : [fondationjeanallard@autisme02.com](mailto:fondationjeanallard@autisme02.com) ou par la poste à :

**Fondation Jean-Allard, pour la cause de l'autisme**

**415, Racine Est**

**Chicoutimi (Québec) G7H 1S8**

Un accusé de réception vous parviendra sur réception de votre proposition.

### A. Les contacts :

- Nom de votre organisation :
- Nom du responsable :
- Courriel :
- Adresse :
- Téléphone (      )      -      Bureau :(      )      -  
Membres du comité :

### B. L'activité :

- Nom de l'activité :
- Date prévue :
- Heure :
- Lieu :
- Adresse :

### C. Description du projet :

**D. Le budget, prévisions:**

**REVENUS**

Revenus bruts prévus : ..... \$

Nombre de participants prévus : .....

Revenus par participants : ..... \$

**DÉPENSES**

Frais de location : ..... \$

Nourriture/boisson ..... \$

Imprimerie-impression : ..... \$

Publicité : ..... \$

Permis et ou assurance : ..... \$

Prix de présences : ..... \$

Divers : ..... \$

REVENUS NETS PRÉVUS ..... \$

**Notes/ commentaires supplémentaires au sujet du la proposition de projet.**

VEUILLEZ PRENDRE NOTE :

° Sur demande, la Fondation Jean-Allard peut émettre un reçu pour usage fiscal équivalant à la valeur nette du don, aux participants (voir la politique d'émission des reçus);

° La Fondation Jean-Allard n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité de collecte de fonds ;

° La Fondation Jean-Allard n'est pas responsable de la vente de vos billets si vous devez vendre des billets pour votre activité ;

° La Fondation se réserve le droit de faire annuler votre activité si elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo ;

° Votre comité organisateur dégage la Fondation Jean-Allard de toute responsabilité de quelque nature que ce soit reliée à l'activité bénéfice et si le cas échéant, prend charge de toute poursuite résultant de ladite activité.

° Vous devez vous engager, au nom de votre organisation, à remettre les profits à la Fondation Jean-Allard dans les 45 jours suivants l'activité.

° Vous acceptez, au nom de votre organisation, de faire approuver par la Fondation tout le matériel publicitaire et promotionnel relatif à l'activité, de même que l'utilisation de son logo.

° Vous vous engagez, au nom de votre organisation, à respecter cette entente.

Signature du requérant :

Date :

Nom du représentant de  
l'organisation :  
(en lettres moulées)

2009-12-02